

L'ASIP Santé met à votre disposition un pack dédié aux établissements de santé comprenant :

- les installateurs MSI,
- les manuels d'installation et d'utilisation, les *release notes* des installateurs et le tableau de compatibilité Cryptolib CPS,
- les mentions légales et licences d'utilisation,
- des exemples de configuration.

Pour obtenir le pack établissement, merci d'adresser votre demande par email à l'adresse suivante: editeurs@asipsante.fr

POUR OBTENIR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE OU DE L'ASSISTANCE SUR LA CARTE CPS

- La Direction des systèmes d'information de l'établissement peut :
 - Se rendre sur le site de l'ASIP Santé : <http://esante.gouv.fr/>
 - Contacter CPS Info Service au **0 825 85 2000**
- Les utilisateurs peuvent solliciter le support technique habituel de l'établissement de santé



DÉMATÉRIALISATION DE LA DÉCLARATION OBLIGATOIRE (DO) DU VIH/SIDA

CONTEXTE, OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PROJET

Le dispositif de surveillance des Maladies à Déclaration Obligatoire (MDO) repose sur une procédure de notification des cas à l'autorité sanitaire. L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) est responsable de la mise en œuvre de ce dispositif. Il concerne 31 maladies, dont 29 maladies infectieuses.

Les objectifs du projet de dématérialisation de la Déclaration Obligatoire (DO) sont de :

- **simplifier le processus** de notification et les échanges entre les différents acteurs de la DO,
- **renforcer l'adhésion** des professionnels de santé (PS),
- **réduire les délais** de transmission des déclarations,
- **améliorer la traçabilité** et renforcer la sécurité des échanges d'information.

Dans un premier temps, **l'application e-D0** a été développée pour la déclaration de l'infection par le VIH et du Sida. Une communication spécifique auprès des déclarants accompagnera le déploiement de cette application (presse spécialisée, congrès, bulletins des ordres...).

Le déploiement de l'application e-D0 est prévu fin 2015.

Une intégration progressive des autres MDO est prévue ultérieurement.

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

La déclaration est faite sous la responsabilité de titulaires professionnels de santé (**médecins, pharmaciens biologistes**). L'authentification des déclarants titulaires est basée sur l'utilisation des **carte de type CPS**. L'application e-D0 a été développée en mode WEB et elle intègre une aide en ligne aux utilisateurs.

Les fonctionnalités de l'application e-D0 permettent de :

- saisir et envoyer des fiches,
- conserver un historique de ses déclarations,
- échanger avec l'InVS pour les relances et demandes de compléments.

LES ACTEURS DU PROJET

Différents types d'acteurs interviennent dans le **processus de déploiement et de déclaration** :

- les **directeurs d'établissements** pour l'information des personnels des changements liés à la dématérialisation de la DO,
- les **directeurs des systèmes d'information** pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de l'équipement technique (lecteurs de cartes),
- les **déclarants titulaires** d'une carte CPS (médecins, pharmaciens biologistes),
- le **Centre National de Référence** (CNR) du VIH pour la complétude des données sur la surveillance virologique,
- Les **Corevih** pour l'animation régionale de la surveillance,

- les **Agences régionales de santé** pour le pilotage des actions régionales de lutte contre le VIH/sida,
- l'**Institut de veille sanitaire** pour la surveillance épidémiologique.

PRÉREQUIS POUR S'AUTHENTIFIER PAR CARTE CPS AU SERVICE E-D0

Le déclarant titulaire à l'application e-D0 dans l'établissement doit être équipé :

- De sa carte CPS,
- Du code porteur de sa carte CPS,
- D'un lecteur de carte connecté à un poste de travail correctement configuré.

DISPOSER D'UNE CARTE CPS POUR ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE E-D0

Les **médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens** et **sages-femmes** inscrits auprès de leur Ordre Professionnel **disposent automatiquement d'une carte CPS**.

CONFIGURATION NÉCESSAIRE À LA LECTURE D'UNE CARTE CPS

L'utilisation des cartes de la famille CPS nécessite d'installer les **composants logiciels Cryptolib CPS** (version 5) mis à disposition gratuitement par l'ASIP Santé, et d'équiper les postes de travail de **lecteurs de cartes** (lecteurs standards du marché de type PC/SC conseillés).

NB : Si l'établissement dispose déjà de lecteurs bi-fentes homologués SESAM-Vitale pour pouvoir lire la carte Vitale du patient, il peut aussi utiliser ce type de lecteurs.

